

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



*L'Europe s'engage
en Bretagne*

LES FONDS EUROPÉENS EN BRETAGNE

Septembre 2023




**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Bretagne a accès aux 4 fonds européens suivants :

FEDER

PÉRIODE : 2021-2027

AUTORITÉ DE GESTION :

Région Bretagne **321 M €**

FSE+

PÉRIODE : 2021-2027

AUTORITÉS DE GESTION :

État **105,5 M €**
Région Bretagne **58 M €**

FEAMPA

PÉRIODE : 2021-2027

AUTORITÉ DE GESTION :

État **567 M €**

ORGANISME INTERMÉDIAIRE :

Région Bretagne **55 M €**

FEADER

PÉRIODE : 2023-2027

AUTORITÉ DE GESTION :

État **122 M €**
Région Bretagne **181,8 M €**

Mais aussi à d'autres financements :

LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE / Interreg

La Bretagne est concernée par 4 programmes :

- **Le programme Espace Atlantique**
150 M € www.atlanticarea.eu
- **Le programme Europe du Nord Ouest**
310 M € www.nweurope.eu
- **Le programme Espace Mer du Nord**
175 M € www.interregnorthsea.eu
- **Le programme Interreg Europe**
379 M € www.interregueurope.eu

Ces programmes orientent leurs priorités autour des thématiques : recherche, innovation et compétitivité ; transition verte et énergétique ; environnement et biodiversité ; tourisme, culture & société inclusive... Les projets doivent être menés en partenariat avec des structures localisées dans les autres régions européennes de la zone de coopération.

LES PROGRAMMES SECTORIELS

Gérés directement par la Commission européenne.

- **Horizon Europe**
Recherche et Innovation
- **Europe Créative**
Audiovisuel et culturel
- **Erasmus +**
Éducation, Formation, Jeunesse et Sports
- **CERV**
Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs
- **LIFE**
Climat et environnement

Plus de programmes sur :
www.commission.europa.eu

PRÈS D'1 MILLIARD DE FONDS EUROPÉENS POUR LES PROJETS EN BRETAGNE

L'Union européenne accompagne le développement des territoires grâce aux fonds européens. Les enveloppes allouées à la Bretagne sont gérées majoritairement par la Région, en partenariat avec l'État. Chaque année, ils permettent aux Bretonnes et Bretons de réaliser leurs projets. Innovation, pêche, environnement, numérique, aides aux entreprises, agriculture, emploi, projets sociaux... Plus de 40 000 projets ont été soutenus depuis 2014 sur de nombreuses thématiques.

FEDER ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE - CLIMAT

Période : 2021-2027 – **Bénéficiaires :** entreprises, organismes publics ou associations

Le FEDER s'inscrit dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Le fonds européen de développement régional (FEDER) accompagne les projets qui renforcent la compétitivité, la transition et l'attractivité des territoires.

RECHERCHE - INNOVATION - ENTREPRISES - NUMÉRIQUE : 136 M €

- > Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
- > Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
- > Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
- > Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables

LA FIBRE POUR TOUS EN BRETAGNE - BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT : 70 M €

- > Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE : 78,5 M €

- > Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
- > Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
- > Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
- > Préserver et reconquérir la biodiversité
- > Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques

TRANSPORT DURABLE : 37 M €

- > Favoriser la mobilité urbaine durable

FEADER AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Période : 2023-2027 – **Bénéficiaires :** exploitations agricoles, entreprises, associations, organismes publics

Le FEADER s'inscrit dans la politique agricole commune.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) co-finance des projets liés aux mutations de l'espace rural et de l'agriculture.

VOLET GÉRÉ PAR L'ÉTAT : 122 M €

Agriculture biologique : 29 M €

- > Accompagner la conversion à l'agriculture biologique

Agroécologie : 93 M €

- > Mettre en œuvre les MAEC* surfaciques

Pour les trois dispositifs suivants, il n'y a pas d'enveloppe budgétaire régionale prédéfinie mais ils sont accessibles aux porteurs de projets bretons.

Gestion des risques

- > Assurance récolte et fonds de mutualisation sanitaire et environnemental

Prédation

- > Dispositif de protection des troupeaux et investissement de protection des exploitations contre la prédation

Indemnités compensatoires des handicaps naturels (ICHN)

- > Soutien dans les zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques

VOLET GÉRÉ PAR LA RÉGION : 181,8 M €

Renouvellement des générations : 53,5 M €

- > Soutenir l'installation des jeunes agricultrices et agriculteurs

Investissements agricoles : 49 M €

Accompagner les investissements dans les exploitations agricoles bretonnes pour :

- > Les rendre plus résilientes ;
- > Réduire leur impact sur la ressource en eau, la biodiversité et le climat ;
- > Accompagner leur modernisation et leur recherche de compétitivité.

Tout en valorisant l'engagement dans la transition agroécologique.

Agroécologie 25,1 M €

- > Mettre en œuvre les mesures en faveur du bocage et de l'agroforesterie
- > Mettre en œuvre les MAEC* forfaitaires
- > Soutenir l'apiculture et les races menacées

Industries agroalimentaires 25,7 M €

- > Soutenir la compétitivité des entreprises agroalimentaires bretonnes
- > Accompagner l'acquisition de matériels de process performants
- > Encourager l'engagement dans une démarche de transition environnementale et sociétale

Développement des territoires 28,5 M €

- > Accompagner les stratégies locales de développement en zone rurale
- > Programme Leader mis en œuvre via des contrats de partenariat avec les territoires

* Mesures agro-environnementales et climatiques

FSE+ EMPLOI - FORMATION - INCLUSION - INNOVATION SOCIALE

Période : 2021-2027

Le FSE+ s'inscrit dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Le fonds social européen (FSE+) aide les projets qui améliorent les niveaux d'emploi, leur qualité et l'inclusion sur le marché du travail.

VOLET GÉRÉ PAR L'ÉTAT : 105,5 M€

Bénéficiaires : associations, organismes publics, entreprises

- > Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale
- > Soutenir l'insertion des jeunes et la réussite scolaire
- > Développer des compétences et anticiper les mutations économiques
- > Favoriser un environnement professionnel inclusif et adapté
- > Contribuer à aider les plus démunies (hors aide alimentaire)
- > Encourager l'innovation sociale

VOLET GÉRÉ PAR LA RÉGION : 58 M€

Bénéficiaires : La Région Bretagne commande aux organismes de formation des prestations pour les demandeur-euses d'emploi.

- > Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi

FEAMPA PÊCHE - AQUACULTURE - PORTS - DÉVELOPPEMENT LITTORAL

Période : 2021-2027 – **Bénéficiaires :** entreprises, associations ou organismes publics

Le FEAMPA s'inscrit dans la politique commune de la pêche.

Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) soutient les filières pêche et aquaculture, ainsi que le développement littoral.

- > Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques : **17 M€**
- > Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture : **30 M€**
- > Soutenir l'économie bleue ainsi que le développement durable et intégré des zones côtières (DLAL) : **8 M€**
- > Soutenir la modernisation des ports de pêche et des criées, ainsi que l'innovation des filières pêche et aquaculture

En complément de ces dispositifs régionaux, les projets bretons peuvent bénéficier de mesures nationales.



europe.bzh

Le site des financements européens
et de la citoyenneté européenne
en Bretagne

CONTACT : **europe@bretagne.bzh**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION BRETAGNE

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

3 avenue de la Préfecture – 35 026 Rennes cedex 9
Tél. : 0 821 80 30 35 | www.bretagne.pref.gouv.fr